



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/290

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée des beaux-arts et l'association C'Possible pour la mise en place de projets d'inclusion à destination des jeunes en décrochage scolaire

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2020/290 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA VILLE DE LYON/MUSEE DES BEAUX-ARTS ET  
L'ASSOCIATION C'POSSIBLE POUR LA MISE EN PLACE  
DE PROJETS D'INCLUSION A DESTINATION DES JEUNES  
EN DECROCHAGE SCOLAIRE (DIRECTION DES  
AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association C'POSSIBLE a pour objet de contribuer à l'insertion des élèves de collège et de lycées professionnels et technologiques dans le monde professionnel et la société en général.

Partenaire de l'Académie de Paris avec laquelle elle a conclu, le 26 juin 2014, une convention d'une durée de 5 ans, l'association propose des interventions assurées par un réseau de bénévoles.

Ces interventions, qui peuvent prendre la forme de cours ou de rencontres, sont définies en étroite collaboration avec les chefs d'établissements scolaires concernés et relèvent de trois champs principaux : l'entreprise, la culture et les valeurs.

Le Musée des beaux-arts met en place une politique d'accueil des groupes scolaires de tous horizons et développe des projets spécifiques, permettant de faire venir au musée les élèves potentiellement les plus éloignés de la culture, quelles qu'en soient les raisons.

L'association C'POSSIBLE et le Musée des beaux-arts souhaitent s'associer afin de promouvoir ensemble un accès plus large au monde de la culture, et notamment auprès des élèves de collèges et lycées en situation de décrochage scolaire.

Dans le cadre de ce partenariat, l'association assure le lien avec les établissements scolaires intéressés puis le Musée des beaux-arts développe des actions spécifiques avec les professeurs associés afin de faire découvrir le musée aux élèves.

Les interventions assurées par l'équipe du musée concernent les expositions en cours et les collections permanentes, les métiers pratiqués au musée notamment.

Des visites guidées sont proposées gratuitement, à concurrence de 6 visites sur une année scolaire.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de ce partenariat.

Vu ladite convention ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2016/2641 du 16/12/2016 approuvant la nouvelle grille tarifaire conditions générales de vente – conditions d'entrées et de visites dans les Musées de la Ville de Lyon ;

Où l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention établie entre l'association C'Possible et la Ville de Lyon/Musée des beaux-arts pour la mise en place de projets d'inclusion à destination des jeunes en décrochage scolaire est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.
- 3- L'exonération des droits d'entrée au Musée des beaux-arts, par dérogation à la délibération n° 2016/2641 du Conseil municipal du 16/12/2016, dans le cadre de ce partenariat est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

**Grégory DOUCET**